

Finalités

- Améliorer l'état de santé global du patient et les paramètres de sa maladie chronique
- Autonomisation du patient face aux activités physiques

Financement

- Filière remboursée à 100 % puisque faisant partie d'une hospitalisation
- Séances d'EAPA individuelles ou collectives NON prises en charge par la Sécurité Sociale
- Mais possibilité de prise en charge partielle par les collectivités, par certaines mutuelles ; possibilité de bénéficier du label « PASS » selon certains clubs sportifs prenant en charge partiellement le prix de la licence sportive, de première séance gratuite, de facilité de paiement...

Renseignez-vous auprès du club !



Contact

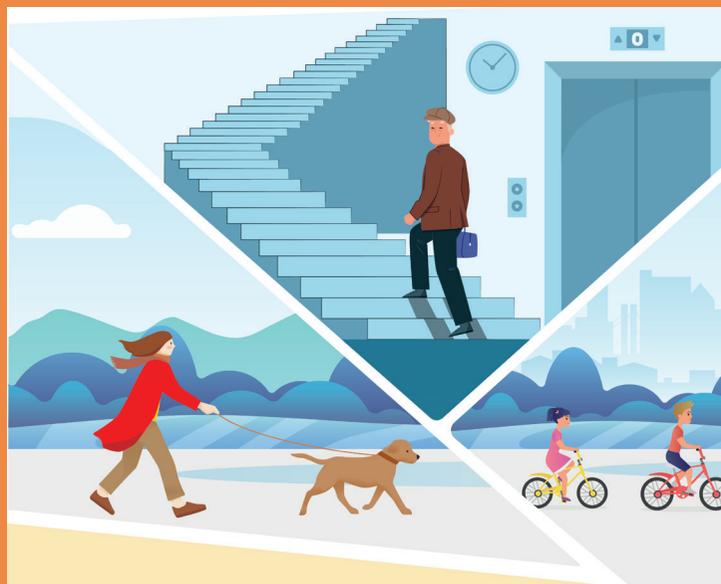
Dr Mara BURGER

Praticien Clinicien

Hôpital de Jour - CHPCB, Site de Paray-le-Monial

✉ mara.burger@ch-paray.fr

☎ 03.85.81.82.26 (accueil Hôpital de Jour)



N'oubliez pas que les activités physiques du quotidien (marche, vélo, ménage, jardinage...) sont gratuites !

Activités Physiques Adaptées en Hôpital de Jour

Une thérapie non-médicamenteuse pour les patients atteints de maladies chroniques



Vos patients souffrent de maladies chroniques en Affection de Longue Durée (ALD) tels que cancer du sein, du côlon, maladies inflammatoires de l'intestin, BPCO, insuffisance cardiaque, diabète ou de facteurs de risque cardio-vasculaires ou encore d'obésité...

L'activité physique a un effet bénéfique sur leur état de santé global !

L'activité physique adaptée à la pathologie du patient peut être prescrite sur ordonnance.



Le médecin traitant est le plus à même de prescrire ce qui est bénéfique pour son patient, il est donc au coeur du dispositif « Sport sur Ordonnance »

Malheureusement, la désertification médicale, le nombre croissant de demandes et de consultations ne permettent pas de consacrer du temps à la prévention.

Le CHPCB propose une démarche parallèle et complémentaire à celle du médecin traitant.



Le CHPCB présente une filière en Hôpital de Jour « Prescriptions d'Activités Physiques Adaptées » pour les patients atteints de maladies chroniques.

Cette filière répond aux exigences demandées par les différents décrets relatifs à la dispensation d'activités physiques adaptées depuis 2016 et mis à jour régulièrement.



Déroulement

- Evaluation de l'activité physique quotidienne à l'aide d'un questionnaire
- Consultation médicale d'évaluation des limitations de la pathologie
- Consultation avec un Enseignant en Activités Physiques Adaptées (EAPA) pour des tests fonctionnels
- Atelier d'activités gymniques par un EAPA
- Atelier avec une diététicienne autour de la nutrition de l'effort



Points forts

- Rédaction d'une ordonnance personnalisée selon la pathologie, le niveau d'activités physiques hebdomadaires, les envies et attentes du patient
- Patient revu régulièrement à 6 semaines, 3 mois, 6 mois et 12 mois
- Rédaction d'un compte-rendu envoyé au médecin traitant
- Partenariat avec les clubs sportifs locaux ayant fait la démarche d'un créneau « Sport-Santé »



Certaines études montrent, par exemple, une diminution de près de 30 % du risque de mortalité globale par une activité physique régulière (OMS, 2020), une diminution de près de 25 % de risque de cancer du sein et du côlon (Anses, 2016). Il ressort que l'activité physique régulière a des bénéfices en prévention primaire, secondaire et tertiaire de la plupart des maladies chroniques.